



Bienvenue dans les mises à jour d'AGRINFO numéro 49. Ce numéro couvre les mises à jour et les clarifications de certains points importants de la législation de l'UE.

Des modifications ont été proposées pour clarifier et simplifier le règlement de l'UE sur la déforestation ; les parties prenantes, y compris celles des pays non-membres de l'UE, ont la possibilité de faire part de leurs commentaires. Des mises à jour ont également été apportées à plusieurs documents de l'UE qui expliquent comment se conformer au règlement sur la déforestation de l'UE - notre rapport AGRINFO [Règlement sur la déforestation de l'UE : publications et ressources](#) regroupe tous les liens utiles.

Ce numéro couvre également une mise à jour de certains modèles de certificats de santé animale, les LMR pour les pesticides, les nouveaux aliments et les additifs alimentaires, ainsi que les possibilités de donner son avis sur un complément alimentaire, et une nouvelle consultation publique de l'UE sur la possibilité de lier certains quotas de poissons à des critères de durabilité.

AGRINFO fournit un service d'information régulier qui vous tient au courant de l'évolution des politiques, des réglementations et des normes de l'UE ayant un impact potentiel sur les chaînes de valeur agricoles dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Vous trouverez ci-dessous des liens vers notre site web à l'adresse [agrinfo.eu/fr](http://agrinfo.eu/fr), où nous présentons des résumés clairs des changements récents et à venir, ainsi que des recommandations de mesures à prendre par les entreprises ou les autorités pour se conformer aux nouvelles règles. Si vous avez besoin de plus d'informations, les acteurs de la chaîne agro-alimentaire, bénéficiaires du programme, peuvent nous contacter via le service [Posez une question](#) à AGRINFO\*.

## NOUVEAUTÉS

### *Nouveaux règlements ou politiques en cours d'élaboration*



#### Déforestation

La Commission européenne clarifie certaines exigences du règlement de l'UE sur la déforestation. Donnez votre avis à l'UE jusqu'au **13 mai**

[Lire](#)



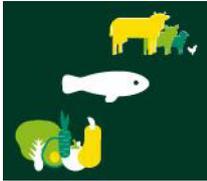
#### Tarifs et quotas

L'UE lance une consultation publique sur la possibilité de lier certains quotas de pêche à des critères de durabilité. Donnez votre avis à l'UE jusqu'au **3 juillet**

[Lire](#)

## Changements notifiés à l'Organisation mondiale du commerce

Envoyez vos commentaires par l'intermédiaire de votre [autorité nationale de notification TBT](#) dans un délai de 60 jours.



### Compléments alimentaires/aliments diététiques

L'UE propose d'inscrire le L-thréonate de magnésium sur la liste des sources de magnésium autorisées dans les compléments alimentaires. Donnez votre avis via l'OMC jusqu'au **6 juin**

[Lire](#)

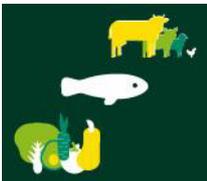
## Nouveaux règlements entrant en vigueur et dates d'application



### Certification en matière de santé animale

L'UE met à jour les modèles de certificats de santé animale pour certains animaux terrestres vivants. Applicable à partir du **12 mai 2025**

[Lire](#)



### Additifs alimentaires

L'UE restreint l'utilisation de la gomme de cellulose dans les aliments diététiques pour nourrissons et baisse les limites maximales pour les éléments toxiques dans 11 additifs cellulosiques. S'applique à partir du **27 octobre 2025** et du **27 avril 2027**.

[Lire](#)



### Aliments nouveaux/traditionnels

- L'UE approuve les modifications apportées aux spécifications de la [poudre de colza](#) partiellement dégraissée provenant de *Brassica rapa* et *Brassica napus*. Applicable à partir du **29 avril 2025**
- L'UE autorise l'utilisation du nouvel aliment [huile de Schizochytrium](#) dans certains produits protéiques. Applicable à partir du **30 avril 2025**



### LMR de pesticides

L'UE augmente les LMR pour :

- [dichlorprop-P](#) sur l'orge, l'avoine, le seigle et le blé
- [acide phosphonique](#) sur l'orge, l'avoine, le seigle et le blé
- [cycloxydime](#) sur les fruits à pépins, les pois, le maïs et les racines de betteraves sucrières

et modifie les LMR pour :

- [flupyradifurone](#) sur divers produits

Applicable à partir du **17 avril 2025**



## Biotechnologies

L'UE autorise trois maïs génétiquement modifiés : MON 94804, MON 95275, DP910521

[Lire](#)

\*Le service ASK AGRINFO/Posez une question à AGRINFO est disponible pour les abonnés travaillant pour les autorités publiques, les associations sectorielles ou les organisations d'agriculteurs dans les [pays cibles](#) d'AGRINFO.



*Le programme AGRINFO est mis en œuvre par le COLEAD et financé par l'Union européenne. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE.*

*AGRINFO vous tient au courant de l'évolution des politiques, réglementations et normes de l'UE ayant un impact sur le commerce agroalimentaire. Il fournit des résumés clairs aux partenaires commerciaux des pays à revenu faible et intermédiaire sur le "quoi, pourquoi et quand" des changements récents et à venir, ainsi que sur les actions nécessaires pour s'adapter aux nouvelles règles.*

> [S'abonner aux mises à jour de l'AGRINFO](#) <